



PROCES - VERBAL

Conseil Municipal Réunion du 5 avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le cinq avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle Machecoul-Saint-Même, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier FAVREAU.

Étaient présents : M. Didier FAVREAU, Mme Béatrice De GRANDMAISON, M. Daniel JACOT, Mme Joëlle THABARD, M. Benoît LIGNEY, Mme Marie-Paule GRIAS, M. Bruno EZEQUEL, M. Dominique PILET, M. Denis MORINEAU, M. Richard LAIDIN, M. André TENAUD, M. Bernard GIRAUDET, Mme Patricia GIRAUDEAU, M. Denis CLAVIER, Mme Nathalie MAILLET, M. Fabrice BERNARD, M. Alain TAILLARD, M. Michel MUSSEAU, Mme Martine TESSIER, M. Joseph GALLARD, Mme Elise HILZ, Mme Yveline LUSSEAU, M. Xavier HUTEAU, Mme Catherine FLEURY, M. Yannick Le BLEIS, Mme Maryline BRENELIERE, M. Jean BARREAU, M. Hervé De VILLEPIN, Mme Laurence LEMARCHAND, M. Robert LE ROY, formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : Mme Marie-Thérèse JOLLY à M. Daniel JACOT, M. Patrice GUIHAL à M. Hervé De VILLEPIN, Mme Angélique BOUE à Mme Joëlle THABARD.

Excusés : M. Gérald BIELLE, M. Pascal BEILLEVAIRE.

Absents : Mme Sandrine TABUT, Mme Fabienne FLEURY, Mme Gisèle GUERIN, Mme Marie PROUX, M. Christian TANTON, Mme Anaïs SIMON, M. Yves BATARD, M. Daniel FALLOUX.

M. Hervé De VILLEPIN a été élu secrétaire de séance.

Présents : 30 Votants : 33

INFORMATIONS

Décisions du maire prises par délégation du Conseil Municipal

* *Renonciation à l'exercice du droit de préemption*

Immeuble D n° 817 - 2630 m² - Le Pré Bardin

Immeuble AP n° 408 - 2350 m² - 16 rue du Bourg Saint Martin

Immeuble BM n° 8 - 812 m² - La Grande Doucetièrre

Immeubles AI n° 338, AI n° 341 et AI n° 342 - 449 m² - 74B rue Sainte Croix

Immeuble AR n° 200 - 297 m² - 8 rue Emeraude - Le Clos de l'Espérance

Immeuble BB n° 84 - 205 m² - 18 rue de la Gare

Immeuble AT n° 153 - 357 m² - 17B rue Marcel Brunelière

Immeuble AC n° 106 - 476 m² - 16 rue Tourmauvillain

Immeuble AT n° 202, AT n° 203 - 760 m² - 11 rue Marcel Brunelière

Immeuble AM n° 156 - 1181 m² - 8 bd Dutertre de la Coudre

DÉCISIONS

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 22 mars 2018

CULTURE

Tarifification des activités de la saison culturelle de la Ville

25_05042018_716

Exposé :

Afin de pouvoir publier le programme culturel 2018 2019 de la commune avant l'été, il est nécessaire de fixer la tarification des activités culturelles. Monsieur Bruno Ezequel expose qu'il n'y a pas de changement majeur dans la grille de tarifs proposée par la Commission culture. Cf grille de tarifs de la saison culturelle en annexe.

Décision :

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants, décide :

- D'ACCEPTER les nouveaux tarifs de la saison culturelle 2018 2019.

Tarifification à la bibliothèque La Virgule

26_05042018_716

Exposé :

Les tarifs de la bibliothèque "La Virgule" ont été intégrés par erreur au tableau général des tarifs municipaux (dont l'augmentation est indexée mécaniquement sur l'augmentation du coût de la vie). Pour des questions de cohérence de tarifs envisagés avec la bibliothèque "A même de lire" et de lisibilité du public, il convient de sortir la grille de tarification de la bibliothèque La Virgule de la grille des tarifs municipaux et de fixer une nouvelle tarification 2018 en se basant sur ceux de 2017. Cf grille de tarifs de La Virgule en annexe.

Décision :

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants, décide :

- D'ACCEPTER les nouveaux tarifs de la Bibliothèque La Virgule.

BUDGET

Budget Général de la Ville de Machecoul-Saint-Même : approbation du compte de gestion 2017

27_05042018_712

Exposé :

Il est présenté au Conseil Municipal les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées identique à celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recette émis et celui des mandats de paiement ordonnancés, qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, et qu'ainsi la balance de sortie peut être arrêtée comme suit :

	<i>résultat à la clôture de l'exercice 2016</i>	<i>part affectée à l'investissement 2017</i>	<i>résultat de l'exercice 2017</i>	<i>intégration de résultat</i>	<i>résultats de clôture de 2017</i>
Investissement	-800 369,09	0,00	-728 308,08	0,00	-1 528 677,17
Fonctionnement	2 295 087,78	805 340,48	1 826 873,99	0,00	3 316 621,29
TOTAL	1 494 718,69	805 340,48	1 098 565,91	0,00	1 787 944,12

Décision :

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants :

- STATUE sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017,
- STATUE sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- STATUE sur la comptabilité des valeurs inactives,
- DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune autre observation, ni réserve que celle mentionnée ci-dessus.

**Budget Général de la Ville de Machecoul-Saint-Même : approbation
du compte administratif 2017**

28_050#2018_712

Exposé :

Le Conseil Municipal, après s'être fait représenter le budget de l'exercice et l'ensemble des pièces comptables qui s'y rattache, examine le projet de Compte Administratif de l'exercice 2017.

Considérant que l'ordonnateur a normalement administré les finances du budget en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnançant que les dépenses justifiées ou utiles.

Débat :

Question de Monsieur Jean BARREAU sur une recette d'investissement en opérations d'ordre : 33 151 au lieu de 22 221.40.

La réponse sera apportée le lendemain par Monsieur le Maire.

Décision :

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire délégué, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants :

- SE PRONONCE sur le règlement définitif du budget de l'exercice 2017 et sur les résultats :

	<i>résultat à la clôture de l'exercice 2016</i>	<i>part affectée à l'investissement 2017</i>	<i>résultat de l'exercice 2017</i>	<i>intégration de résultat</i>	<i>résultats de clôture de 2017</i>
Investissement	-800 369,09	0,00	-728 308,08	0,00	-1 528 677,17
Fonctionnement	2 295 087,78	805 340,48	1 826 873,99	0,00	3 316 621,29
TOTAL	1 494 718,69	805 340,48	1 098 565,91	0,00	1 787 944,12

- VOTE l'approbation de l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen,
- VOTE la clôture définitive de toutes les opérations de l'exercice 2017.

Budget Général de la Ville de Machecoul-Saint-Même : affectation du résultat 2017

29_05042018_712

Exposé :

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 ce jour, peut statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017.

Décision :

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants :

- AFFECTE le résultat de fonctionnement 2017 de la façon suivante :
 - 2 016 920,05 euros en réserve (R1068) en section d'investissement
 - Le solde pour 1 299 701,24 euros restant en excédent de fonctionnement reporté en 2018.

Budget Général de la Ville de Machecoul-Saint-Même : Budget Primitif 2018

30_05042018_712

Exposé :

Le projet de budget est proposé pour l'exercice 2018 tel qu'il ressort des travaux de la séance du 8 mars 2018 de la commission des Finances et du DOB du 22 mars 2018.

Débat :

Légère hausse des charges du personnel (maladie, assurance et RIFSEEP).

Ce budget permet de virer 2.5 millions en investissements.

En investissement, les projets se montent à 4.7 millions.

Monsieur Yannick LE BLEIS demande le détail de la ligne des investissements sur les activités culturelles (156 500€).

Monsieur le Maire précise qu'en 2019, le gros projet sera l'école de musique (800 000€).

Monsieur Yannick LE BLEIS demande où est la somme correspondante au Couvent des Calvairiennes.

Madame Béatrice De GRANDMAISON répond que cette somme de 90 000€ est inscrite en entretien des bâtiments principalement pour pouvoir accueillir des activités culturelles.

Madame Maryline BRENELIERE souhaite que soit analysées toutes les demandes de la vie associative car tout ne pourra pas aller au Couvent des Calvairiennes. Ce sera vu en commission.

Question de Monsieur Jean BARREAU sur le poste subvention exceptionnelle de 235 000€.

Monsieur le Maire répond que cela correspond à une subvention du Quartier des Bancs, montant d'écriture de la SELA et la trésorerie impute cette recette en fonctionnement. Il informe alors le conseil de la demande de la DDTM de rehausser le terrain de la ZAC du Quartier des Bancs de 20 cm en raison des risques d'inondations. La DDTM demande de passer de 4.5 à 4.7. La subvention pour le Quartier des Bancs ne viendra que si les travaux des logements sociaux se font (168 000€ de subvention).

Décision :

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants :

- APPROUVE le projet de budget primitif pour l'exercice 2018 tel qu'il lui est présenté et l'arrête aux valeurs suivantes :

<i>(en Euros)</i>	<i>opérations de l'exercice</i>	<i>restes à réaliser</i>	<i>résultat reporté</i>	<i>cumul</i>
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Dépenses	8 494 395,24	0,00	0,00	8 494 395,24
Recettes	7 194 694,00	0,00	1 299 701,24	8 494 395,24
SECTION D'INVESTISSEMENT				
Dépenses	5 512 176,33	997 159,41	1 528 677,17	8 038 012,91
Recettes	7 529 096,38	508 916,53	0,00	8 038 012,91

Le Conseil Municipal précise que le budget primitif de l'exercice 2018 est voté au niveau du chapitre pour la section d'investissement, avec définition d'opérations, et au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

Impôts locaux de la Ville de Machecoul-Saint-Même pour les communes déléguées de Machecoul et Saint-Même : fixation des taux pour 2018

31_05042018_72

Exposé :

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 13 avril 2017, le Conseil Municipal a délibéré sur les taux moyens pondérés et sur la mise en œuvre d'une intégration fiscale progressive de 4 ans.

Lors de la séance du 30 juin 2017, à la demande des services de la Préfecture de la Loire-Atlantique et conformément à la nouvelle politique d'abattement mise en place pour modifier la base de la taxe d'habitation, les taux moyens pondérés ont été arrêtés comme suit :

- Taxe d'habitation : 14,60%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 10,27%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 32,23%

Il est important de rappeler que la Commune Nouvelle délibère pour des taux uniques (TMP) sur l'ensemble de son territoire et que seuls les services de la DGFIP déterminent les taux différents applicables sur chaque ancien territoire en fonction des taux moyens pondérés et de l'intégration fiscale progressive de 4 ans.

Débat :

Madame Maryline BRENELIERE demande à ce qu'on fasse attention aux nouvelles charges de fonctionnement face aux investissements nouveaux prévus qui entraîneront des charges nouvelles.

Décision :

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants :

- DECIDE de maintenir les taux moyens pondérés de la fiscalité locale pour 2018 ainsi qu'il suit :
 - Taxe d'habitation : 14,60%
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 10,27%
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 32,23%

Budget du service de l'Assainissement de Machecoul : approbation du compte de gestion 2017

32_05042018_712

Exposé :

Il est présenté au Conseil Municipal les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées identique à celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recette émis et celui des mandats de paiement ordonnancés, qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, et qu'ainsi la balance de sortie peut être arrêtée comme suit :

	<i>résultat à la clôture de l'exercice 2016</i>	<i>part affectée à l'investissement 2017</i>	<i>résultat de l'exercice 2017</i>	<i>résultats de clôture de 2017</i>
Investissement	155 847,24	0,00	1 623,50	157 470,74
Exploitation	532 534,38	0,00	261 755,20	794 289,58
TOTAL	688 381,62	0,00	263 378,70	951 760,32

Décision :

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants :

- STATUE sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017,
- STATUE sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- STATUE sur la comptabilité des valeurs inactives,
- DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

Budget du service de l'Assainissement de Machecoul : approbation du compte administratif 2017

33_05042018_712

Exposé :

Le Conseil Municipal, après s'être fait représenter le budget de l'exercice et l'ensemble des pièces comptables qui s'y rattache, examine le projet de compte administratif de l'exercice 2017.

Considérant que l'ordonnateur a normalement administré les finances du budget en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles.

Décision :

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire délégué, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants :

- SE PRONONCE sur le règlement définitif du budget de l'exercice 2017 et sur les résultats :

	<i>résultat à la clôture de l'exercice 2016</i>	<i>part affectée à l'investissement 2017</i>	<i>résultat de l'exercice 2017</i>	<i>résultats de clôture de 2017</i>
Investissement	155 847,24	0,00	1 623,50	157 470,74
Exploitation	532 534,38	0,00	261 755,20	794 289,58
TOTAL	688 381,62	0,00	263 378,70	951 760,32

- VOTE l'approbation de l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen,
- VOTE la clôture définitive de toutes les opérations de l'exercice 2017.

Budget annexe du service de l'Assainissement de Machecoul : Budget Primitif 2018

34_05042018_712

Exposé :

Le projet de budget est proposé pour l'exercice 2018 tel qu'il ressort des travaux de la séance du 8 mars 2018 de la commission des Finances.

Décision :

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants :

- APPROUVE le projet de budget primitif pour l'exercice 2018 tel qu'il lui est présenté et l'arrête aux valeurs suivantes :

<i>(en Euros)</i>	<i>opérations de l'exercice</i>	<i>restes à réaliser</i>	<i>résultat reporté</i>	<i>Cumul</i>
SECTION D'INVESTISSEMENT				
Dépenses	2 320 012,45	44 615,80	0,00	2 364 628,25
Recettes	2 207 157,51	0,00	157 470,74	2 364 628,25
SECTION D'EXPLOITATION				
Dépenses	1 320 904,32	0,00	0,00	1 320 904,32
Recettes	526 614,74	0,00	794 289,58	1 320 904,32

Le Conseil Municipal précise que le budget primitif de l'exercice 2018 est voté au niveau du chapitre pour la section d'investissement et au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

Budget du service de l'Assainissement de Saint-Même Le Tenu : approbation du compte de gestion 2017

35_05042018_712

Exposé :

Il est présenté au Conseil Municipal les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées identique à celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recette émis et celui des mandats de paiement ordonnancés, qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, et qu'ainsi la balance de sortie peut être arrêtée comme suit :

	<i>résultat à la clôture de l'exercice 2016</i>	<i>part affectée à l'investissement 2017</i>	<i>résultat de l'exercice 2017</i>	<i>résultats de clôture de 2017</i>
Investissement	41 131,75	0,00	2 143,41	43 275,16
Exploitation	76 811,26	0,00	42 155,62	118 966,88
TOTAL	117 943,01	0,00	44 299,03	162 242,04

Décision :

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants :

- STATUE sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017,
- STATUE sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- STATUE sur la comptabilité des valeurs inactives,
- DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

**Budget du service de l'Assainissement de Saint-Même Le Tenu : approbation
du compte administratif 2017**

36_05042018_712

Exposé :

Le Conseil Municipal, après s'être fait représenter le budget de l'exercice et l'ensemble des pièces comptables qui s'y rattache, examine le projet de compte administratif de l'exercice 2017.

Considérant que l'ordonnateur a normalement administré les finances du budget en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles.

Décision :

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire délégué, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants :

- SE PRONONCE sur le règlement définitif du budget de l'exercice 2017 et sur les résultats :

	<i>résultat à la clôture de l'exercice 2016</i>	<i>part affectée à l'investissement 2017</i>	<i>résultat de l'exercice 2017</i>	<i>résultats de clôture de 2017</i>
Investissement	41 131,75	0,00	2 143,41	43 275,16
Exploitation	76 811,26	0,00	42 155,62	118 966,88
TOTAL	117 943,01	0,00	44 299,03	162 242,04

- VOTE l'approbation de l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen,
- VOTE la clôture définitive de toutes les opérations de l'exercice 2017.

Budget annexe du service de l'Assainissement de Saint-Même Le Tenu :
Budget Primitif 2018

37_05042018_712

Exposé :

Le projet de budget est proposé pour l'exercice 2018 tel qu'il ressort des travaux de la séance du 8 mars 2018 de la commission des Finances.

Décision :

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants :

- APPROUVE le projet de budget primitif pour l'exercice 2018 tel qu'il lui est présenté et l'arrête aux valeurs suivantes :

<i>(en Euros)</i>	<i>opérations de l'exercice</i>	<i>restes à réaliser</i>	<i>résultat reporté</i>	<i>Cumul</i>
SECTION D'INVESTISSEMENT				
Dépenses	339 396,49	3 420,00	0,00	342 816,49
Recettes	299 541,33	0,00	43 275,16	342 816,49
SECTION D'EXPLOITATION				
Dépenses	167 022,33	0,00	0,00	167 022,33
Recettes	48 055,45	0,00	118 966,88	167 022,33

Le Conseil Municipal précise que le budget primitif de l'exercice 2018 est voté au niveau du chapitre pour la section d'investissement et au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

QUESTIONS DIVERSES

Madame Maryline BRENELIERE demande un nouveau tableau du personnel avec les responsabilités de chacun suite aux nombreux mouvements du personnel.

Monsieur le Maire fait le point actuellement pour les besoins du service, un organigramme provisoire sera envoyé par Monsieur STIEVENARD, il sera présenté au Comité Technique.

Monsieur Yannick LE BLEIS : Question sur l'accueil de Saint-Même.

Monsieur Hervé DE VILLEPIN répond que l'arrêt de travail de la personne en charge de l'accueil est prolongé de mois en mois et rappelle les horaires d'ouverture de la mairie annexe : les matins du lundi, mardi, jeudi et vendredi et un samedi matin sur deux.

Monsieur le Maire indique la charge du nouveau service Passeports et cartes d'identité.

Monsieur Benoît LIGNEY apporte une information pour les rendez-vous par internet.

Monsieur le Maire informe que la Commission Lycée travaille fortement sur le projet. Nous venons de recevoir les critères de la Région, la Commission viendra sur place voir les sites le 24 avril.

Monsieur Benoît LIGNEY, suite au dernier conseil et des observations sur le camping, fait la lecture d'un courrier de satisfaction du gérant du camping municipal.